

**Arrêté portant délégation de fonctions (et de signature)
à Madame Josette GUILBERT, adjoint**

Madame le Maire de la Commune de MOULINS EN BESSIN;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant élection du Maire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du Maire aux adjoints au Maire.

Considérant que Madame Josette GUILBERT a été élue 2^{ème} Adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice du 2^{ème} Adjoint,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction et de signature sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire à Madame Josette GUILBERT, adjoint pour exercer les attributions suivantes :

COHESION SOCIALE

- CCAS
- Associations
- Communication : mise en place du site internet et des bulletins d'information
- Culture

Article 2

La date de prise de fonction est le 27 mai 2020.

Article 3

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs de la commune et adressé au représentant de l'Etat dans le département pour visa et à Monsieur le Trésorier. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Moulins-en-Bessin, le 23/06/2020

Madame le Maire,

Véronique GAUMERD

Notifié le : 23 JUIN 2020

Signature

